Image not found or type unknown

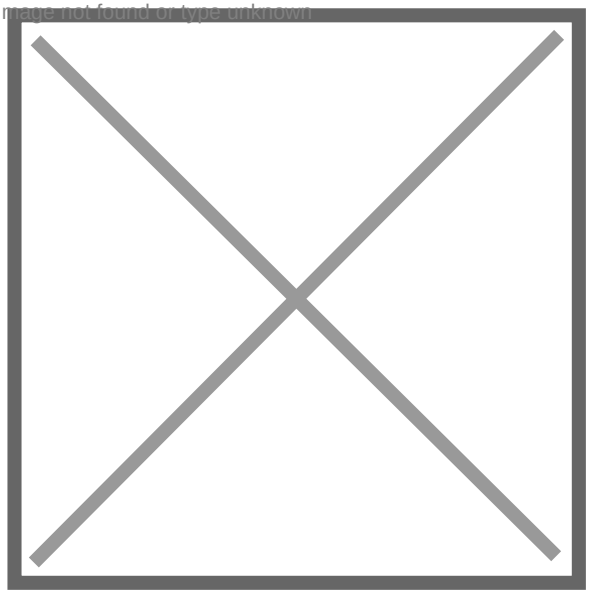

Discorde avec un huissier

Par **coline11**, le **08/05/2011** à **11:57**

Bonjour,après un jugement rendue et payant régulièrement tout les mois mais me trouvant en difficulté financier j'ai réduit le versement mais je continue toujours de payé régulièrement tout les mois le huissier étant averti ,mais lui me relance pour que je revienne a la somme des premier versement ,je ne peut pas .
Que ce que je risque ?

Par **amajuris**, le **08/05/2011** à **13:03**

bjr,
vous devez respecter le jugement.
l'huissier fait son travail en vous relançant pour que vous respectiez le jugement.
si vous payez régulièrement même une somme inférieure à ce qui est prévu à l'échéancier l'huissier peut s'en contenter.
lisez ce que prévoit le jugement en cas de non respect de l'échéancier.
l'huissier peut faire des saisies sur les comptes bancaires, les rémunérations...
en outre si les remboursements sont trop faibles, la dette risque d'augmenter car se rajoutent à la dette proprement dite les intérêts plus élevés et les frais de recouvrement.
cdt

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés